AVIS IMPORTANT

Le livret de 'amille permettra d'éviter, dans la rédaction des actes postérieurs au mariage, des errems qui ne pourraient être rectifiées que par jugement et en occas....nam aux familles des frais et des pertes de temps.

Les familles devront donc, dans leur propre intérêt, présenter ce livret toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un acte de l'état civil, ou même un acte notarié.

accons.

DEPARTEMENT D Zaves

Commune de Steilhars

LIVRET DE FAMILLE

Ce livret gratuit, délivré . 1 moment du mariage, devra être conservé avec soin par le chef de famille. Un le présentera à la Mairie toutes les fois qu'il v aura lieu de taire di sser un acte de naissance ou de décès.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT NANCY-PARIS-STRASBOURG

NATURALIZE 13 MARS 1949

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

RENSEIGNEMENTS

Naissances.

Lors de la naissance d'un enfant, avis doit en être donné immédiatement à la Mairie.

Un médecin vérificateur, délégué par le Maire, fait la constatation et dresse un certificat qu'il remet à la famille. Cette constatation peut être faite par le médecin de la famille, s'il a, préalablement, déposé sa signature à la Mairie.

La déclaration de naissance doit ensuite être faite à la Mairie, dans les trois jours de l'accouchement, par le père, ou, à son défaut, par le médecin, la sage-femme ou autres personnes ayant assisté à l'accouchement.

Le déclarant devra se munir du présent livret et du certificat délivré par le médecin; il se fera, en outre, accompagner de deux témoins majeurs.

Mariages

Le mariage doit être précédé d'une publication par voie d'affiche apposée, pendant dix jours, à la porte de la Maison commune du domicile ou de la résidence de chacun des futurs époux.

Elle est en outre faite dans les communes où sont domiciliés leurs parents lorsque les contractants ont moins de vingt et un ans. Le mariage ne peut être célébré avant le dixième jour depuis et

non compris celui de la publication.

Toutes les pièces, y compris le certificat des publications faites, le cas échéant, dans d'autres localités, doivent, autant que possible, être déposées à la Mairie, au plus tard l'avant-veille du mariage.

Le mariage sera célébré en présence de deux témoins, parents ou

non parents. (Loi du 9 août 1919.)

Règle générale: C'est à la Mairie (bureau de l'état civil) de la commune où doit se célébrer le mariage que l'on doit se présenter tout d'abord. Le Maire de cette commune indique quelles sont les pièces à produire pour arriver à la célébration du mariage, et il délivre une note pour chacune des Mairies où doivent être faites les publications.

Décès.

La déclaration de décès doit être faite à la Mairie, dans les vingt-quatre heures, par deux parents ou voisins, majeurs, porteurs du présent livret. Le certificat du médecin, constatant le décès, doit être remis à la Mairie, qui délivre à la famille le permis d'inhumer.

AVIS IMPORTANT

Les témoins comparaissant pour chaque acte de l'état civil, ainsi que les déclarants d'un décès, doivent être âgés de 21 ans au moins, parents ou autres sans distinction de sexe; ils seront choisis par les personnes intéressées.

ANNÉE 192. DÉPARTEMENT d Zavin
Registre Commune d. Milhors
Du Dix Movembre mil neuf cent quarante cinq
ENTRE: Raufman Michel
Né le guiuge Juin m'il neuf clut qualonge à Codes Pologne
Arrond' d dép' d
Profession maneuvre
Domicilié à Milhars (Jan.)
Fils de Kaufman maurice
El de Rosem berg Hinda ? decedés
Veuf de
Et Zadrer anna
Née le l'ingt et un mai mit neuf ceut quinze
à Dobria Vologne
Arrond' d dépt d Profession Van profession
111.00
Domiciliée à Milhars faig Fille de Zadner Chuna
Et de Noszkowieg Marie
Veuve de
Contrat de mariage
Délivré le 10 Moreculu 1925.
Délivré le 10 novembre 1925. L'Officier de l'état civil,
NILLA S
danit.
AC

DECES DES EPOUX

Mari. Prénoms: Décédé le L'Officier de l'état civil, Femme. Nom: Prénoms: Décédée le L'Officier de l'état civil,

NAISSANCE ET DÉCÈS DES ENFANTS ISSUS DU MARIAGE

1. 10	
Nom: Kaufman	
Prénoms: Marie	
Né le 19 mars 1941	Décédé le
a calli (Earu)	à
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,
Traines or signature.	Timbre et signature.
20 10 1	
Nom: Kaufman	
Prénoms: Hélene	
Né le 3 aout 1943	Décédé le
a Millians Eary	à
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,
Att the	Timbre et signature.

30		5°	50	
Nom:	Nom:		Fom:	
Prénoms:		Prénoms :		
Né le	Décédé le	Né le	Décédé le	
à	à	1 a	. a	
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	
ure.	ē.	ė,	ig.	
l'impre et signature.	l'imbre et signature	limbre et signature	l'imbre et signature	
limbre	imbre el	imbre et	mbre et	
			T .	
40		60		
Nom :		Nom :		
Prénoms:		Prénoms :		
Né le	Décédé le	Né le	Décédé le	
à	. a	1 a	à	
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	
		*		
re.	· i	e de la companya de l		
Te de la companya de	signatu	eignatu	signatu	
Nubre et signature	l'imbre et signature	imbre et	Timbre et signature	
			FE AND A CONTRACTOR	

7° Nom: Prénoms:		9° Nom :	
		Nom:	
Né lea	Décédé le	Né le	Décédé le
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	à L'Officier de l'état civil,
Timbre et signature,	Timbre et signature.	Timbre et signature.	Timbre et signature.
Nom:		Nom:	
Né le	Décédé leà	Né le	Décédé le
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,	à
Timbre et signature.	Timbre et signature.	Timbre et signature,	Timbre et signature.

Nom:	
Prėnoms :	
Né le	Décédé le
à	à
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,
ie.	2
limbre et signature.	limbre et signature.
imbre e	imbre e
12°	
Prénoms:	1
Né le	Décédé le
à	à
L'Officier de l'état civil,	L'Officier de l'état civil,
· j	re.
is and in the state of the stat	signatu
finhre et signature.	fimbre et afgnature.
	•

DÉLIVBANCE

DES EXPÉDITIONS DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

On peut obtenir des copies sur papier timbré des actes de l'état civil en s'adressant :

Aux Mairies de Paris, pour les actes reçus par elles depuis le 1er janvier 1860 :

Aux archives de la Préfecture de la Seine (actuellement au palais de la Bourse), pour les actes détruits en 1871 et reconstitués;

Aux Mairies de toutes les communes de France, ou aux greffes des tribunaux civils, pour les actes de Paris et de toutes les communes des départements.

L'expédition d'un acte de mariage coûte à Paris. Dans les villes ou communes de 50 000 âmes et	4 f 50
au-dessus	4 1
Au-dessous	
L'expédition d'un acte de naissance ou de décès	
à Paris	3 75
Dans les villes ou communes de 50 000 âmes et	1
au-dessus	
Au-dessous	3 ' 30

Enfin les expéditions d'actes reconstitués à Paris donnent lieu, en sus du prix, à la perception d'un droit fixe de 1 fr. 20.

Les expéditions doivent être légalisées par le président du tribunal de première instance ou par le juge de paix du canton, si elles servent

à l'étranger. Le coût de la légalisation est de 25 cent.

Nul, à l'exception du procureur de la République, de l'enfant, de ses ascendants et descendants en ligne directe, de son conjoint, de son tuteur ou de son représentant légal, s'il est mineur ou en état d'incapacité, ne pourra obtenir une copie conforme d'un acte de naissance autre que le sien, si ce n'est en vertu d'une autorisation délivrée sans frais par le juge de paix du canton où l'acte a été reçu et sur la demande écrite de l'intéressé.

Les dépositaires des registres seront tenus de délivrer à tout requérant des extraits indiquant, sans autres renseignements, l'année, le jour. l'heure et le lieu de naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui ont été donnés, les noms, prénoms, professions et domicile des père et mère tels qu'ils résultent des énonciations de l'acte de naissance ou des mentions contenues en marge de cet acte et reproduisant la mention prévue au dernier alinéa de l'article 76 du Code civil (mention du mariage).

-